

Le PS, parti le plus dépensier aux élections

23.127 € pour Marcourt, 2.000 pour Henry et 0 pour Gillot

Un candidat ne peut dépasser un certain plafond pour se faire élire. À la Région wallonne, il est par exemple de 23.127 euros pour les « effectifs ». Et à la lecture du rapport publié au *Moniteur*, on peut dire que pour certains, comme Frédéric Gillot (PTB) ou Philippe Henry (Ecolo), être élu ne coûte pas grand-chose. À l'inverse, certains approchent le montant maximal, au point même de le dépasser pour cinq petits cents.

Neuf mois après le scrutin du 25 mai 2014, où s'entremêlaient élections européenne, fédérale et régionale, les différents parlements sont bien en place et les élus ont pris leurs marques. Même constat pour les suppléants, appelés à remplacer des élus directs promus au sein des castings ministériels.

Mais se faire élire coûte aussi de l'argent. Dans un souci d'éviter toute dérive, le législateur a prévu des balises. Ainsi, les partis ne peuvent dépenser plus d'un certain montant total, idem pour les candidats. Nous nous sommes penchés sur le rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales du Parlement wallon. Cette dernière a présenté fin de l'année dernière les bilans de chacun, partis et candidats élus.

QU'EN RETENIR ?

Primo, que se faire élire coûte beaucoup plus cher à certains qu'à d'autres. Un exemple : Jean-

Claude Marcourt, tête de liste socialiste, a déboursé 23.127 euros à titre individuel. Ses concurrentes MR et cdH, Christine Defraigne et Marie-Dominique Simonet, ont respectivement dépensé 22.589 et 22.751 euros. On est donc quasiment au plafond imposé qui est de 23.127 euros.

À l'autre bout de l'échelle, les dépenses individuelles de Frédéric Gillot, ancien sidérurgiste et n°1 du PTB-Go, se montent à... zéro euro ! Son homologue du Parti populaire, André-Pierre Puget monte, lui, à 80 euros.

Enfin, le dernier tête de liste des quatre partis traditionnels, l'écologiste Philippe Henry, n'atteint pas les 2.000 euros !

De manière plus large, les candidats socialistes ont été les plus dépensiers. Ainsi, les cinq élus directs (Marcourt, Simonis, Onkelinx, Mottard et Morreale) ont déboursé entre 19.400 euros et les 23.127 imposés comme plafond.

DEUX DÉPASSEMENTS DE 5 CENTS

Élément à tout le moins particulier : deux candidats n'ont pas

respecté les limites. Ainsi, Alain Onkelinx (3^e sur la liste PS) et Christie Morreale (5^e, toujours sur la liste PS) ont dépensé... cinq cents en trop.

Voilà pour les constats individuels. Au niveau plus global, le total des sommes engagées par les candidats individuels se chiffre, au niveau de la circonscription de Liège (équivalente à l'arrondissement, NDLR), à 484.286 euros. Dont 213.000 pour le parti socialiste, qui devance très largement le Mouvement réformateur (151.000 euros) et le cdH (96.000 euros).







Sans comparaison avec les Verts et leurs « pauvres » 13.000 deniers. ■

GASPARD GROSJEAN

REGLEMENT

Max 1 million/parti

Le total des dépenses et engagements financiers afférents à la propagande électorale des partis politiques ne peut excéder 1.000.000 d'euros pour l'ensemble des élections organisées le même jour. La part afférente aux élections régionales wallonnes ne peut excéder 800.000 euros. 25 % de ces montants peuvent être imputés aux candidats. Dans cette hypothèse, le montant imputé à chaque candidat ne peut excéder 10 % du pourcentage total pouvant être alloué aux candidats. ■

| PARTI | CANDIDATS ÉLUS | MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ | DÉPENSES INDIVIDUELLES |
|--|-------------------------|-----------------------------|---------------------------|
|  | Christine Defraigne | 23.127€ | 22.589,18€ |
| | Philippe Dodrimont | 23.127€ | 21.537,78€ |
| | Virginie Defrang-Firket | 23.127€ | 16.622,10€ |
|  | Philippe Henry | 23.127€ | 1.977,43€ |
|  | Jean-Claude Marcourt | 23.127€ | 23.127€ |
| | Isabelle Simonis | 23.127€ | 21.386,31€ |
| | Alain Onkelinx | 23.127€ | 23.127,05€ |
| | Maurice Mottard | 23.127€ | 19.403,36€ |
| | Christie Morreale | 23.127€ | 23.127,05€ |
| | Mauro Lenzi | 5.000€ | 4.921,44€ |
| | Déborah Gérardon | 2.500€ | 2.439,40€ |
|  | Marie-Dominique Simonet | 23.127€ | 22.751,36€ |
| | Benoît Drèze | 23.127€ | 21.957,11€ |
|  | André-Pierre Puget | 23.127€ | 80€ |
|  | Frédéric Gillot | 23.127€ | 0€ |